



Assemblée générale annuelle du Bordeaux Bridge Club Esprit des Lois

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 18 mars à dix-huit heures, les membres du club se sont réunis dans les locaux du siège social sis 4, rue de la Croix-de-Seguey à Bordeaux (33000) sur convocation du Président par courriel en date du 03 mars 2026.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre présent ou mandataire au moment de son entrée en séance.

L'assemblée est présidée par Patrick LAFONT en sa qualité de Président du club. La feuille de présence, certifiée par le Président, permet de constater que 68 membres sont présents, sur un total de 230 adhérents et que 25 membres sont représentés. En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

1. Approbation du Compte rendu de l'assemblée générale du jeudi 19 décembre 2024

La secrétaire transmet ses remerciements à l'ancienne direction pour le compte rendu de l'assemblée générale du 20 avril 2024 avant de le soumettre au vote.

Pour : 68 (dont 25 pouvoirs remis)
Contre : 0
Abstention : 0

Le compte rendu de l'Assemblée générale du 19 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Le Rapport moral de l'année 2024/2025

✓ Faits marquants

Le Président Patrick LAFONT ouvre la séance, à 18 h 00. Il remercie chaleureusement toutes les actrices et acteurs bénévoles de notre discipline le jeu de bridge pour le formidable travail accompli pour l'intérêt commun, ainsi que l'Ecole de bridge sur laquelle nous pouvons compter avec son niveau d'initiation et ses deux niveaux de perfectionnement.

✓ Le déménagement

Le président explique que le changement de local 2 024 n'a eu que peu d'impact sur la vie du club ; c'est que le nombre d'adhérents et la fréquentation des tournois, non seulement sont restés stables, mais aussi en hausse.

✓ L'école de bridge

Un vivier de nouveaux joueurs : de jeunes bridgeurs sont arrivés ! Il demande aussi à tous de faire de la publicité à notre école de bridge et à son cours d'initiation pour agrandir les effectifs du club.

Patrick LAFONT espère de nombreux élèves pour participer prochainement aux tournois. Cependant, il déplore ne pas les voir participer au niveau Initiation. Les demandes d'informations qu'ils ont reçues spontanément ou par l'intermédiaire des différentes opérations organisées par le Comité de Guyenne (ou la F.F.B.) n'ont pu aboutir à la création d'un nouveau module car le club a été dans l'impossibilité de trouver un créneau horaire qui conviendrait ; il faut toucher un nombre d'élèves suffisant ; seul cinq ou six personnes, à ce jour, ont jugé nécessaire de se manifester ; et il regrette ce manque d'intérêt.

✓ Les locaux

Le Président est revenu sur le sujet des critiques concernant le bruit dans les salles de jeu. Tout en expliquant que le club prend celles-ci très au sérieux, il annonce que des panneaux acoustiques en bois seront posés d'ici une quinzaine de jours pour améliorer le confort des adhérents.

D'autres critiques avaient pour objet l'aération insuffisante des locaux ; aussi mettre en place une fermeture d'impostes à bascule vient s'ajouter aux différents projets comme celui également d'amener une énorme VMC à ventiler. Le premier intérêt de l'installation sera d'instaurer un renouvellement de l'air sans en subir les courants d'air.

Il donne le montant de ces travaux : 1 740 € pour les panneaux.

Il rappelle qu'une boîte à idées a été installée dans l'entrée et suggère de l'utiliser.

Ensuite, il décrit le succès des apéritifs, cocktails et dîners organisés que les adhérents attendent réguliers ; et l'esprit convivial qui règne au sein des membres. Il dit au club que c'est grâce à tous qu'une très bonne ambiance règne. C'est aussi une équipe très conviviale de bénévoles qui travaille au bureau qu'il remercie.

Tout le monde sait que le Bureau et le conseil d'administration œuvrent pour concevoir et organiser ces manifestations avec la meilleure entente cordiale.

Le président :

« Sachez que le maintien de cet esprit est l'une de mes priorités. Et au chapitre des festivités, je donne une mention spéciale pour le Festival International de Bordeaux qu'Edward GUIGNARD et la municipalité ont organisé les 11, 12 et 13 avril derniers, dans les salons du Palais Rohan.

Toutefois, en raison de travaux de restauration, les salons du Palais Rohan ne pourront nous accueillir pour la prochaine édition des 24, 25 et 26 avril 2025. Notez que cet événement aura lieu à l'hôtel Mercure Château Chartrons. »

✓ Souvenirs

Alors que dans la vie du club, ont existé dans la mémoire de tous les adhérents, nos amis disparus, nous rendons hommage à Jean-Marie JOUANNEAU, Richard KRESSMAN (que peu d'entre vous connaissaient, car il était élève à l'École de bridge, niveau initiation) et plus récemment, Gilbert VEDERE et Catherine POTTIER ; ils resteront pour toujours dans nos cœurs de bridgeurs.

Le rapport moral de 2024 ne soulevant pas de questions le Président Patrick LAFONT soumet le rapport moral de l'année 2024 au vote :

Pour : 68 (dont 25 pouvoirs remis)
Contre : 0
Abstention : 0

Le rapport moral de l'année 2024 est approuvé à l'unanimité.

3. Le Rapport financier exercice 2024-2025

Le trésorier, Pierre LACOSTE LAGRANGE prend la parole pour développer son rapport financier.

- Bilan comptable de l'exercice clos

Il rappelle qu'après un exercice légèrement déficitaire en 2023-2024, nous revenons excédentaires pour cet exercice avec un résultat positif de 6 671,42 €.

Le résultat de n-1 était déficitaire. Celui de cette année correspond à n-2.

Au reste, bien qu'excédentaire, ce résultat est un peu moins bon que celui prévu de 10 900 €. L'écart est principalement dû à une fréquentation en légère baisse tout au long de l'année.

Il précise qu'il y a eu, d'autre part, dans les prévisions, la difficulté d'anticiper les conséquences de notre déménagement mais que notre résultat montre des adhérents restés fidèles malgré nos changements de locaux.

Le nombre de licenciés en 2024-2025 était de 225 adhérents licenciés. Les tarifs des licences n'ayant pas augmenté.

À l'appui de ces bons résultats, il tient à remercier en particulier les personnes qui tiennent la caisse, Jacques Ducout, Jean-Jacques Paquier, notre contrôleur aux comptes et les autres qui se dévouent.

✓ Recettes

La vente de tickets représente 60 % de nos recettes, les cotisations 24 %, les cours 11 %.

- Tickets, prévu 32 000, réalisé 27 700, comme n-1.
- Cotisations, prévu 10 600, réalisé 11 122 + 28 % par rapport à n-1 (attrait des nouveaux locaux).
- Cours, prévu 3 800, réalisé 4 638 d° n-1.

On trouve une forte baisse des repas : prévu 4 000 réalisé 1 665, due aux critiques et à l'abandon des repas. Donc avec moins de produits, il est donc naturel aussi, qu'il y ait moins de charges.

Pierre note cette année des *produits exceptionnels* pour 886 € qui sont principalement l'enregistrement d'une subvention de la fédération et du comité pour la pose (visibles sur notre vitrine) de films, encourageant la pratique du bridge. Le Président remercie les deux membres du Comité de Guyenne pour cette subvention.

Le poste « bar » est en nette diminution, le tarif étant passé de 1 € à 0,50 €.

✓ Charges

Le loyer représente 39 % de nos charges suivies par les pôles frais fédération et comité pour 24 % de notre budget. 80 % du poste « fédération » sont les frais sur les tournois du club.

Le poste électricité est en forte hausse. Prévu 1600, réalisé 2 190 + 37 % mais reste identique à n-1.

Les fournitures de bricolage et d'administration sont en hausse du fait des changements de locaux. Il faut cependant faire remarquer que d'importantes économies sont réalisées en rapport au travail des bénévoles tant du conseil d'administration que des membres.

Les remaniements manifestes que nous constatons dans la forte augmentation des frais bancaires prouvent que notre banque est plus gourmande car nous enregistrons des frais sur les paiements carte bleue (1,76 %). Ce mode de règlement simplifie beaucoup notre fonctionnement.

✓ Dépenses non effectuées

L'isolation phonique des locaux, et la pose de fenêtres oscillantes n'ont pas eu lieu sur cet exercice.

En même temps, n'ayant pas réalisé les contrôles de VMC et des extincteurs, l'hypothèse d'un poste maintenance plus important sera envisagé dans les années à venir.

✓ Bilan

Il n'y a aucun changement significatif.

- À prendre en compte, la création de la ligne immobilisation pour le matériel informatique.
- À savoir que les charges constatées d'avance concernent la cotisation assurance.

La conclusion sur la trésorerie repose sur le fait qu'elle est saine avec 23 000 € sur nos comptes soit 50 % de notre chiffre d'affaires. Nous revenons au montant des années n-2.

Il ajoute que notre capacité financière est satisfaisante. Nous n'avons ni dettes ni créances.

Il conclut en précisant que, certainement, notre capacité d'adaptation est la raison de notre bon investissement.

Les participants n'ayant plus de questions, le trésorier propose de voter le rapport financier de l'exercice 2 024.

Pierre LACOSTE LAGRANGE soumet le rapport financier de 2024 au vote.

Pour : 68 (dont 25 pouvoirs remis)
Contre : 1
Abstention : 0

Le rapport financier de l'année 2024 est approuvé à l'unanimité et il est donné quitus au trésorier.

4. Le Budget prévisionnel portant sur l'exercice 2025-2026

Nous devons nous montrer optimistes car nous prévoyons une stabilité des effectifs et du nombre de tables hors tournois.

- ✓ Les tarifs
 - Cotisation 1^{re} année : 25 €
 - Cotisation années suivantes : 50 €
 - Ticket 4,50 €, non-membres : 6,00 €
 - Bar : 0,50 €

- Une stabilité est prévue dans le prix des tickets et le montant des cotisations.
- Les boissons ont été baissées de 0,50 cts.

En 2024-2025, nous avons 225 adhérents licenciés. Au 28 octobre 2025, il y a 170 adhérents mais les inscriptions ne sont pas closes rappelle le trésorier, précisant que nous sommes aujourd'hui à 83 % de l'effectif de n-1 ; et que nous devons envisager une hausse des charges de maintenance pour la VMC et les extincteurs.



Le président et le trésorier confirment qu'un poste publicité est créé avec l'achat d'un Kakémono et une publicité sur l'agenda.

Le résultat serait de 4 905 € ce qui devrait permettre la réalisation des ouvertures oscillantes de 1 300 € et de l'isolation.

Son prévisionnel inclut la baisse du ticket de 0,50 €, à effectif stable, avec un résultat de 1805 €.

Il conteste la possibilité de cette option de baisse, en conservant les tarifs actuels et d'engager le club à ne pas augmenter pour les années à venir. D'une part une baisse des effectifs de 10 € nous amènerait à un résultat déficitaire. Mais d'un autre côté, c'est le souhait d'un bon nombre de nos adhérents et une solution envisageable au vu de la trésorerie du club.

Le Président Patrick LAFONT soumet le budget prévisionnel 2025 au vote

Pour : 68 (dont 25 pouvoirs remis)
Contre : 2
Abstention : 0

Le budget prévisionnel de l'année 2025 est approuvé à l'unanimité.

5. La convention de l'École de Bridge

Patrick LAFONT donne la parole à Antoine FONTQUERNI RIBE, vice-président, qui tient à remercier les enseignants en général : Patrick LAFONT pour son statut d'enseignant, René NAUDOT pour la tenue des parties libres, l'ensemble des arbitres pour leur travail accompli.

Il félicite Evelyne BARGUES et Patrick LAFONT pour avoir réussi leur examen d'arbitre du club.

Il ajoute qu'une convention École de Bridge a été rédigée ; elle entérine la mise en conformité du club avec l'enseignante. Ce document enrichit notre relation avec l'École de bridge, en la diversifiant par l'indépendance qu'elle apporte de part et d'autre de nos deux entités. Elle est à disposition au Bureau, sur demande.

6. Questions diverses

a/ Cette assemblée, c'était pour le Président Patrick LAFONT l'occasion de donner à sa décision d'obtenir le diplôme d'arbitre de tournois, un caractère indispensable pour que les tournois se déroulent parfaitement avec un turning régulier et efficace. Il déclare entendre en faire profiter le club avec sa préoccupation principale qui est celle d'organiser des tournois pendant les vacances d'été.

Enfin, il rappelle qu'il a pris la décision de reverser l'intégralité des cours qu'il percevait, pour le club.

b/ Une nouvelle étude de membres du bureau assistés d'Edouard Guignard a conclu qu'un local gratuit en plein Bordeaux apporterait beaucoup trop de complications comparées aux peu de bénéfices obtenus.

c/ Un membre dû répondre, face au Président et à l'ensemble des adhérents, de l'utilisation inadaptée d'un fichier adhérents sans autorisation préalable. Le Président lui a rappelé devant l'assemblée qu'une sanction RGPD était appliquée dans ce cas en même temps qu'il lui confirma qu'elle pouvait prendre plusieurs formes ; rappel à l'ordre, injonction, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie l'ensemble des participants et clôture les assemblées générales à 19 h 00.

**Le Président
du BBC EDL**

La secrétaire générale

Patrick LAFONT

Geneviève REITER